

Diaporama

© Le Réveil Roncherollais



Spectacle du Réveil Roncherollais *Mimac dans les contes*.
Le 19 janvier.

© Mairie



Vœux du Maire. Le 24 janvier.

© Mairie



Chorale *Ensemble*. Le 25 janvier.

© Roncherolles Rando



Marche pour les Restos du cœur de Roncherolles Rando.
Le 9 mars.

© Mairie



Réunion CMJ des nouveaux élus. 27 février.

© Métropole Rouen Normandie

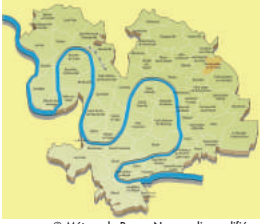


Spectacle *Les murmures ont des oreilles* dans le cadre du festival Spring. Le 20 mars..

© Jog'Nature



Trail de la Ronce. Le 24 mars.



© Métropole Rouen Normandie modifié

Composée de 71 communes pour une population d'environ 490 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie exerce les compétences qui lui ont été déléguées par les communes membres dans divers domaines tels que les ordures ménagères, la voirie, les transports urbains, etc.

- 4-6 Au conseil
- 7-8 Environnement
- 9 Coups de cœur
- 10-11 Jeunesse
- 12 Vie communale
- 13-16 Dossier : nos services publics, nos élu(e)s
- 17-19 Associations

ÉDITO ÉDITO



Maxime Tromprier, délégué à la communication

© Mairie

Comment s'organise l'action publique sur les territoires ? Qui sont nos représentant(e)s et surtout "où" nous représentent-ils ?

On nous parle souvent de complexité, de superposition ou encore de "millefeuille territorial".

Plusieurs lois ont été promulguées ces dernières années pour donner plus de lisibilité et clarifier le rôle de chacun. La dernière en date, connue sous le nom de "Loi NOTRE" (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a notamment abouti à la recomposition de la carte des Régions. Elle a, en outre, réorganisé la répartition des compétences et des interventions entre les différents échelons de l'action publique.

L'organisation de l'État français place l'action publique au cœur de notre modèle social. Le modèle de solidarité nationale qui a été choisi présente certains défauts, mais il a fait de la France un exemple en matière de protection des ci-

toyens (solidarité, aide aux plus démunis, santé...).

C'est quand nous sommes appelés aux urnes que, par notre décision individuelle, nous orientons les choix de société qui seront faits demain. Qu'il s'agisse d'une élection municipale ou européenne, l'issue de chaque scrutin a un impact sur les décisions prises à plus ou moins grande échelle.

Le 26 mai prochain, vous voterez pour les élections européennes. Nous vous proposons donc dans ce numéro des Ronches un dossier qui revient sur les différentes missions des institutions. Sans chercher l'exhaustivité parfaite, il permet de comprendre comment se déroule chaque élection, comment et par qui notre village est représenté. Il présente, enfin, succinctement, les compétences principales de chaque échelon territorial. ■



*OURS: LISTE DE COLLABORATEURS D'UN JOURNAL, D'UNE REVUE

Directrice de la publication : Sylvaine Santo

Rédacteur en chef : Maxime Tromprier

Rédaction et relecture : Monique Boissière, José Delamare,

Philippe Jeanne, Fabienne Leblond, Amira Qanabita,

Nicolas Roger, Sylvaine Santo, Maxime Tromprier,

les bénévoles de la bibliothèque

et les associations roncherollaises.

Conception graphique : service communication

Visuels : voir crédits, www.pixabay.com

Impression : Planète Graphique.

Journal imprimé sur du papier 100 % recyclé

Plus d'informations : www.mairie-roncherollesvivier.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et jeudi : 15h - 18h

Mardi et vendredi : 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h

Adresse : 72 rue de l'église

Tél : 02 35 59 09 59

Fax : 02 35 59 95 50



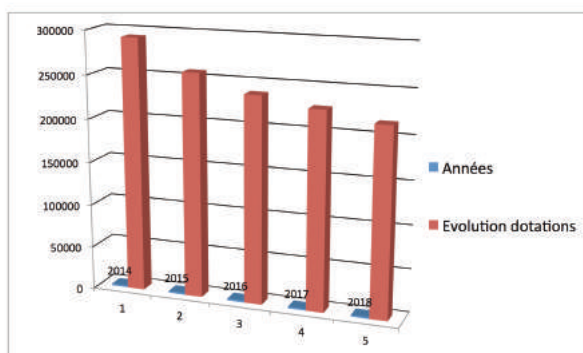
Dotations de l'État ? Les années se suivent et se ressemblent !

Au 1^{er} trimestre de chaque nouvelle année, l'élaboration du budget communal occupe une place importante dans le travail des élu(e)s. Acte qui prévoit les recettes et autorise les dépenses en conséquence, le budget est le reflet des actions et projets décidés par les élu(e)s lors des commissions de finances plénières.

Parmi les recettes financières, les dotations de l'État sont essentielles. Or, comme il est facile de le constater sur le graphique ci-dessous, celles-ci ne cessent de diminuer : en 5 ans, Roncherolles-sur-le-Vivier a subi une baisse de près de 32 %... Et les dotations prévues pour 2019 annoncent à nouveau une diminution.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	Total pourcentage de baisse 2014-2019
Evolution dotations	292 237,64 €	257 482,72 €	237 737,10 €	227 036,01 €	216 026,04 €	31,62%

- 13,50% - 8,31% - 4,71% - 5,10%



Certes, cette baisse reflète l'effort national demandé par l'État dans le cadre de la réduction de la dette publique, mais cet effort pèse de plus en plus lourd sur le budget d'une petite commune comme la nôtre. Ainsi, cette année plus que les précédentes, vos élu(e)s se sont vu(e)s dans l'obligation d'étudier de nouvelles pistes d'économie afin de diminuer encore les dépenses de fonctionnement.

C'est avec une grande irritation que vos élu(e)s ont dû voter le budget en prenant les décisions décrites dans ces pages. En effet, comment maintenir une qualité du service public en subissant depuis 5 ans tant de diminutions de recettes ?

- Subventions aux associations ;

Fiers d'avoir pu les laisser constantes depuis des années, nous nous voyons contraints de les diminuer : la "part fixe" passe de 380 € à 300 €, sauf pour le Comité des Fêtes et de l'Animation qui ne demande pas d'adhésion financière à ses membres. La "part jeunes", quant à elle, reste identique (13 € par jeune de moins de 18 ans et 15 % du coût salarial des encadrants pour les enfants).

- Budget alloué à la bibliothèque municipale ;

Jusqu'à présent, les bénévoles organisaient deux spectacles dans l'année. Pour 2019, un seul sera possible. Cette décision est toutefois compensée par le maintien du spectacle intergénérationnel triennal prévu cette année et subventionné par le Département, ainsi que l'accueil du "Spring Festival" (gratuit) de la Métropole en mars dernier.

Le montant de 1 700€ prévu pour l'achat de livres, revues, documentations, est diminué de 200 €.

- Commission Sociale et Solidaire ;

Le montant alloué à chaque colis destiné aux anciens de 70 ans et plus est diminué de 3 € et nous maintenons l'après-midi jeux du goûter de Noël ouvert à tous les Roncherollais, en lieu et place de l'animation musicale. Après-midi, d'ailleurs, très apprécié en 2018. Le repas de printemps reste inchangé.

- Journal municipal *Les Ronches* ;

Après négociation avec le prestataire sur le coût d'impression, une économie de 280 € par journal est réalisée.

- Vœux du Maire et manifestations ;

Les pots de l'amitié sont largement simplifiés depuis une année, diminuant ainsi les dépenses de 69 %.

- Animations du périscolaire ;

Avec le souhait de laisser les activités du midi gratuites, nous ne ferons plus appel aux intervenants extérieurs (payants) pour le théâtre et le cirque, les animatrices communales étant en mesure, comme elles le font déjà d'ailleurs, d'assurer ces découvertes.

- Budget des écoles ;

Une baisse de 4 % pour le fonctionnement, comme pour les subventions aux coopératives scolaires, sera appliquée à la rentrée 2019.

Le nombre de séances piscine sera diminué de moitié afin de réduire le coût du transport se portant à 5 267 €.

Le goûter de Noël n'aura plus lieu mais le spectacle de Noël et les livres offerts aux enfants sont maintenus de la petite section au CM2 (abandon des dictionnaires devenus trop coûteux). Ils se dérouleront après le repas de Noël servi au restaurant scolaire.

À notre grand regret, toutes ces diminutions de dépenses ne suffisent pas à compenser la baisse des dotations de l'État. C'est pourquoi il nous a également fallu réfléchir à des recettes supplémentaires. L'objectif étant, là aussi, le maintien des services publics et de proximité tels qu'ils existent à Roncherolles-sur-le-Vivier.

- Location des salles communales ;

Une augmentation de 10 %, qui implique les tarifs présentés page 6.

- Tarifs périscolaire et restauration scolaire ;

La décision est de les augmenter. Cette hausse sera précisée dans le règlement intérieur voté au Conseil municipal courant mai. Cette augmentation est aussi due au passage à la semaine des 4 jours, qui implique des pertes financières décrites dans l'article de la page 11.

- Impôts locaux.

Nous l'avons souvent rappelé dans les précédents numéros, afin de ne pas alourdir la fiscalité de façon inconsidérée, l'augmentation de la part communale fut jusqu'à présent de 1,1 %. Nous nous voyons malheureusement contraints de l'augmenter cette année d'un point supplémentaire.

Tous les élus locaux ont conscience que des efforts doivent être réalisés, y compris dans les collectivités locales, pour contribuer au redressement des finances publiques. Mais le rythme et l'ampleur de la baisse des dotations de l'État deviennent de plus en plus difficilement soutenables. ■

Groupement de commandes pour la fourniture et le transport de fondants routiers

La Métropole Rouen Normandie offre l'opportunité aux communes qui la composent de mutualiser un certain nombre de dépenses et d'organiser des services publics en commun pour en améliorer la qualité (les transports en commun par exemple). La Métropole propose ainsi aux communes qui le souhaitent de s'associer à un groupement de commandes de fondants routiers (produits destinés à éviter la formation de glace et/ou à assurer la fusion de la glace ou de la neige) en vrac et en sacs. Se fournir en fondants routiers est une nécessité pour notre commune afin de procéder au salage et au sablage lors des épisodes neigeux sur la commune. Toutefois, prise isolément, la quantité consommée à Roncherolles-sur-le-Vivier ne permet pas de bénéficier de tarifs préférentiels. Ce groupement de commandes va permettre à la municipalité de bénéficier de prix de gros pour ces achats.

Le Conseil municipal a donc autorisé à l'unanimité Madame Le Maire à engager la commune dans cette démarche en signant la convention constitutive de ce groupement. ■

Subvention versée à une nouvelle association

L'association Roncherolles Suspicion Cavités a été créée en février 2018. Elle a pour vocation de défendre les intérêts matériels et moraux des propriétaires ou locataires d'une parcelle bâtie se situant dans un périmètre de suspicion de cavité(s) souterraine(s). Elle recherche toutes les solutions permettant de restreindre les périmètres de sécurité et de lever le doute de façon définitive sur la présence de cavité(s) souterraine(s), afin d'éviter aux propriétaires d'effectuer des travaux lourds et coûteux.

Étant donné l'intérêt direct de l'action de cette association pour les Roncherollais résidant dans un périmètre de danger ou de sécurité, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de la soutenir. Elle pourra ainsi bénéficier chaque année civile d'une aide de 20 % pour toutes opérations confondues à partir de factures acquittées et ce dans la limite de 1 000 €. ■

Nouveaux tarifs de location des salles communales

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération visant à actualiser le tarif de location des différentes salles communales. Le règlement d'utilisation, de fonctionnement et d'attribution reste inchangé.

Les nouveaux tarifs sont présentés ci-dessous. ■

LOCATION SALLES "LA PÉPINIÈRE"	Tarifs 2019 Roncherollais	Tarifs 2019 Hors Commune
Salle de réunion (week-end avec vaisselle de 70 couverts)	495 €	644 €
Salle de réunion * (vendredi avec vaisselle de 70 couverts)	275 €	385 €
Salle de réunion (samedi, jour férié et veille de jour férié avec vaisselle de 70 couverts)	330 €	429 €
Salle de réunion (dimanche avec vaisselle de 70 couverts)	330 €	429 €
Salle des sports	842 €	1 067 €
Petite salle de réunion (jour de semaine)	25 €	
Salle de réunion location de courte durée	204 €	
LOCATION SALLE "La Grange"	Tarifs 2019 Roncherollais	NON LOUÉE
Salle de location de courte durée en journée	120 €	
LOCATION DE PRÊT DE MATÉRIELS	Tarifs 2019 Roncherollais	
Vaisselle 70 couverts	115 €	
Tranche 10 couverts supplémentaires	11 €	
Verre vin d'honneur	0,20 €	
Chaise (l'unité)	1 €	
Plateau et tréteau (l'unité)	2,20 €	
* En cas de location le vendredi et le samedi, le tarif week-end sera appliqué		

Interdiction des pesticides : où en est la loi ?

La décision était annoncée : depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation, l'achat et la détention de produits phytosanitaires sont interdits pour les particuliers. Cette interdiction pour les particuliers fait suite à celle déjà en vigueur pour les collectivités.

Concrètement, fini le glyphosate. Les jardiniers amateurs devront donc utiliser d'autres techniques pour entretenir leur jardin : désherbage manuel, purin d'orties ou de rhubarbe ou encore paillage végétal. Mais retrouver les gestes d'antan nous semble maintenant chronophage. Alors pourquoi ne pas envisager de nouvelles pratiques et aménager son jardin autrement ?

Pour le potager, l'association de cultures présente de nombreux avantages : occupation des sols, protection des cultures par les plantes compagnes. Et pour l'amendement, la réalisation d'un compost individuel permet de disposer d'un engrais naturel gratuit et en abondance.

Pour les massifs fleuris, privilégiez le paillage végétal. Non seulement vous réutiliserez les résidus de la taille de vos haies, mais en plus vous ralentirez l'assèchement des sols, évitant leur tassement et le ruissellement des eaux. L'arrosage sera moins fréquent et plus efficace. Et pour les endroits difficiles d'accès, pourquoi ne pas envisager de laisser pousser les herbes hautes comme cela se pratique autour des mares communales ? La présence d'herbes folles permet d'appauvrir progressivement les sols. Ainsi, les herbes pousseront moins vite, et l'entretien en sera facilité. Et en plus, vous verrez toute une micro faune se développer, permettant à la chaîne alimentaire de se recréer.

Les foyers témoins ont testé de nouvelles formes d'entretien, de la plus simple à la plus originale. Retrouvez les fiches conseils qu'ils ont rédigées sur le site internet de la commune, à la rubrique cadre de vie, puis zéro phyto : <http://www.mairie-roncherollesvivier.fr/index.php/zero-phyto/fiches-pratiques> (cf QR Code). ■



© Corinne Ballenger

Roncherolles-sur-le-Vivier, ambassadeur de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité a de graves impacts sur l'activité économique, le bien-être ou encore la santé humaine. Sa reconquête doit être un sujet majeur des discussions et des engagements dans les années à venir. Le défi est immense. Pour qu'il soit relevé par chacun d'entre nous, il faut que les collectivités territoriales montrent l'exemple et proposent de nouveaux modèles de développement, conciliant économie durable et créatrice d'emploi, lien social et retour de la biodiversité dans nos villes et nos campagnes.

C'est pour former les élu(e)s et futur(e)s élu(e)s locaux(ales) que l'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Normandie a proposé à quelques communes et groupements de communes de devenir ambassadeurs de la biodiversité. Ainsi, Roncherolles-sur-le-Vivier sera aux côtés de Malaunay, Vernon, Caen et de la communauté d'agglomération Seine-Eure pour témoigner que protection de la biodiversité rime avec urbanisme, lien social, espaces verts et cadre de vie agréables. Pour notre commune, c'est une fierté de voir ses efforts montrés en exemple. ■



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespula vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)

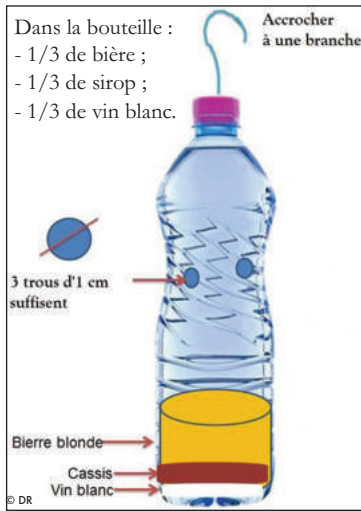


Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)

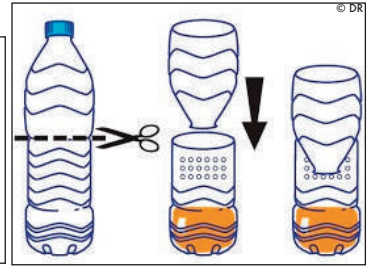


Frelon asiatique : c'est le moment de le piéger !

Depuis son apparition dans le sud-ouest de la France (arrivé de Chine) en 2004, cet insecte est devenu un véritable fléau sur tout le territoire, notamment pour nos abeilles, qu'il décime. Récemment sorties de leur hibernation, les reines, seules survivantes de l'hiver, constituent une nouvelle colonie. C'est le moment idéal pour installer des pièges et tenter de limiter leur propagation. Nous vous proposons donc ici 2 "tutos" pour constituer votre propre piège.

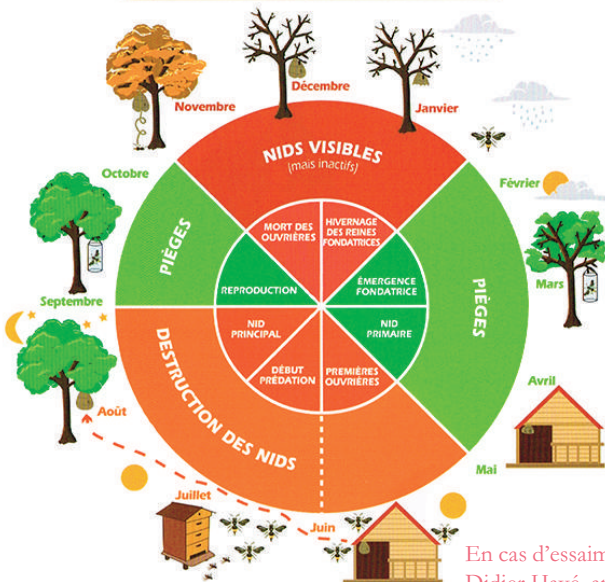


- 1) Découpez le tiers supérieur d'une bouteille en plastique et retournez-le dans la partie basse pour faire un entonnoir ;
- 2) Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5 mm) ;
- 3) Versez un verre de bière, un verre de vin blanc et un trait de sirop (cassis, grenadine...).



- Si le type de bière ou de sirop importe peu, il est néanmoins primordial de bien ajouter du vin blanc, car cela repousse les abeilles ;
- Ces pièges peuvent être suspendus à un arbre, de préférence au soleil, à hauteur d'homme, être placés sur un balcon ou au milieu d'un pot de fleurs.

Le Cycle du Frelon Asiatique



Quelle conduite tenir ?

- Ne vous approchez en aucun cas d'un nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même ;
- Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, merci de le signaler au 02 77 654 776 (plateforme veillée conjointement par le GDMA [groupe de défense contre les maladies des animaux] et la FREDON [fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles]) ;
- L'appel aux pompiers est réservé au domaine public ou présentant un caractère d'urgence (danger vital et immédiat pour les personnes) ;
- Dans les cas de nids se situant sur le domaine privé, le coût de leur destruction est à la charge du particulier. Une liste des professionnels agréés se constitue à l'adresse :

<https://frelons-asiatiques.fr/societe/76-Seine-Maritime.htm>

(QR Code d'accès direct à la plateforme)



En cas d'essaim(s) d'abeilles dans votre jardin, nous vous invitons à contacter Didier Havé, apiculteur, au 02 35 59 09 67, afin qu'il vous le(s) retire.

Comme chaque année, les bénévoles de la bibliothèque vous présentent leurs lectures "coups de cœur" ainsi que quelques nouveautés.



L'Archipel du Chien

de Philippe Claudel
Éd. Stock

Une île... Un volcan... La chaleur... L'odeur... C'est un roman raconté par la "voix" (peut-être celle de la conscience ?) qui fait allusion à l'insularité, à l'étranger, à l'immigration, à la culpabilité... Ne serait-ce pas quelques petits messages que Philippe Claudel tente de nous insuffler ?

La vraie vie

d'Adeline Dieudonné
Éd. L'iconoclaste

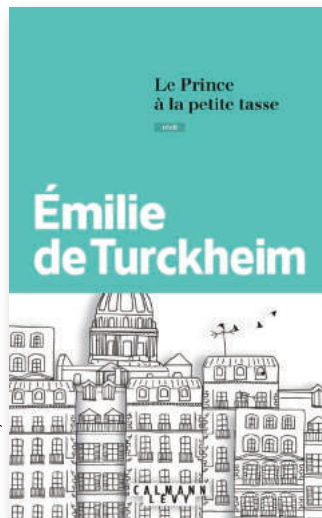
Comment oublier les violences quotidiennes d'un père rustre et pervers quand on est passionnée de sciences physiques...



Le Prince à la petite tasse

d'Émilie de Turckheim
Éd. Calmann-Lévy

Un jeune afghan qui a fui son pays est accueilli par une famille parisienne. C'est la formidable aventure passée à se découvrir et à retrouver l'espoir et la fraternité.



Les nouveautés à la bibliothèque

Leurs enfants après eux - Mathieu Nicolas - Éd. Actes Sud - Prix Goncourt 2018
Le lambeau - Philippe Lançon - Éd. Gallimard - Prix Femina et prix "special" Renaudot 2018
Le sillon - Valérie Manteau - Éd. le Tripode - Prix Renaudot 2018
L'hiver du mécontentement - Thomas B. Reverdy - Éd. Flammarion - Prix Interallié 2018
Frère d'âme - David Diop - Éd. Seuil
Les prénoms épiciens - Amélie Nothomb - Éd. Albin Michel
Les braccassées - Marie-Sabine Roger - Éd. du Rouergue
Le cœur converti - Stefan Hertmans - Éd. Gallimard
Le train d'Erlingen ou La métamorphose de Dieu - Boualem Sansal - Éd. Gallimard
L'Unité Alphabet - Jussi Adler-Olsen - Éd. Albin Michel



La mise en place du tri des déchets recyclables au restaurant scolaire, l'un de nos engagements dans le cadre de la COP 21 locale.

Le 25 février, à la rentrée des vacances de février, les enfants ont découvert de belles affiches sur les murs de la cantine. Elles disent : “*Tu picores ou tu dévores ? C'est toi qui décides...*”, “*Agiissons ensemble contre le gaspillage alimentaire*”, “*Tous les jours, nous trions les déchets non alimentaires : ...*”, “*Tu as une idée pour réduire le gaspillage alimentaire ?*”...
 Tous les jours en fin de repas le midi et après le goûter, les enfants trient leurs pots de yaourt, leurs emballages de fromage ou de biscuits... qui sont ensuite jetés dans un sac jaune et ainsi recyclés.
 Cette sensibilisation au tri sélectif est importante pour inculquer les bons gestes, obtenir les bons réflexes et ainsi protéger la nature et préserver notre environnement ! ■



Les actions COP21 de l'école élémentaire

Dans le cadre de la sensibilisation à l'éco-citoyenneté et au respect de l'environnement, l'école élémentaire *Les Émouquets* s'efforce de mettre en place certaines activités pour responsabiliser les élèves au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage.

Tout d'abord, dans chaque classe, les élèves sont amenés à trier leurs déchets à l'aide de deux poubelles différentes.
 Ensuite, deux “brigades écologiques” ont été constituées :

- une brigade “eau” qui doit surveiller les toilettes et vérifier que l'eau ne coule pas sans raison ;
- une brigade “lumière” qui doit vérifier que la lumière à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments n'est pas restée allumée après le passage d'un enfant.

L'école élémentaire bénéficie également de deux interventions du SMEDAR (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen) en mars et en avril pour sensibiliser les élèves au tri des déchets et au gaspillage alimentaire à l'aide de différents ateliers ludiques.

Enfin, au mois de mai, les classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 feront la visite d'un centre de tri des déchets, toujours par l'intermédiaire du SMEDAR.

Nous espérons tous que ces différentes activités permettront aux élèves de l'école élémentaire de Roncherolles-sur-le-Vivier de devenir, progressivement, de véritables éco-citoyens. ■



Rentrée 2019-2020 : la réforme des rythmes scolaires sera bel et bien enterrée à Roncherolles-sur-le-Vivier

(plusieurs sous-titres auraient également pu convenir ici : "Retour en arrière", "Tout ça pour ça", "Comment contourner la loi par simple demande de dérogation", "Comment balayer par un simple et rapide vote à mains levées 6 années de travail et de réflexion", "Comment le lobby du tourisme ne peut-il, pour une fois, être tenu responsable de la situation quant aux rythmes scolaires imposés à nos enfants ?" etc.)

Les conseils d'école ont tranché et la commune ne s'opposera pas à leur décision. Nous reviendrons donc à la semaine de 4 jours travaillés à la rentrée prochaine. C'est ainsi qu'à coup de décrets successifs et de moyens détournés, les Ministres de l'Éducation, eux aussi successifs, ont permis qu'une loi ne soit pas la même pour tous.

Ce vote a un impact important, notamment sur les plannings de travail des ATSEM et des agents en charge du ménage, plannings qui devront être réaménagés en tentant de ne pas pénaliser les personnes.

Il met également en danger notre service périscolaire. La dotation, jusqu'alors accordée par l'État à hauteur d'environ 7 000 € (montant applicable à notre commune) pour l'organisation des activités très prisées par les parents, va être supprimée. Les tarifs du périscolaire et de la restauration devront ainsi être revus à la hausse pour compenser au moins une petite partie de la suppression de cette subvention.

Par ailleurs, les nouveaux horaires des écoles (8h30 [avec ouverture de la cour à 8h20] - 16h30) vont impacter l'organisation de ce service de deux manières : premièrement, de nombreux enfants ne viendront plus le matin puisque les parents les accompagneront directement à l'école à 8h20 (un pointage a permis de vérifier que de nombreux enfants arrivent entre 8h15 et 8h30), ce qui rendra difficile l'organisation d'activités avec un objectif précis et impactera encore davantage financièrement la commune. Deuxièmement, le goûter étant décalé l'après-midi, les enfants ne pourront reprendre les activités que vers 17h15 environ. C'est l'heure à laquelle ils commencent à quitter le périscolaire. Cela ne laisse donc guère de temps pour s'investir dans des projets avant le retour des parents. Le périscolaire ainsi tronqué, il est à craindre, dans ce nouveau contexte, que la Directrice et l'animatrice qui n'est pas ATSEM ne voient en ce "service minimum" qu'un relent de garderie et recherchent un ailleurs plus attrayant où proposer leur expérience.

Parmi les pays de l'OCDE, notre pays dispose toujours du temps d'enseignement le plus concentré : 864 heures pour 156 jours (en 2017), soit le nombre de jours d'école le moins élevé au niveau européen.



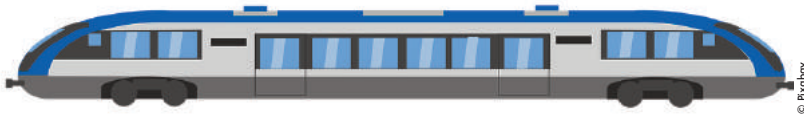
Avec le retour à la semaine de quatre jours dans une majorité de villes et villages, nos enfants sont donc privés d'une matinée par semaine alors que l'une des meilleures phases d'apprentissage se situe justement entre 10h et 12h (nous ne reviendrons pas ici sur le remplacement par le mercredi du samedi matin travaillé que nous a imposé l'Inspection Académique en 2016). Pour les experts de l'OCDE, cette matinée d'apprentissage en moins est également synonyme d'un accroissement des inégalités, alors que d'autres politiques d'éducation ont en revanche choisi de miser sur la qualité et surtout la personnalisation de l'enseignement. Dommage... ■



© Granddebat.fr

Grand débat national

Dès le mois de décembre, un cahier de doléances a été placé à l'accueil de la mairie pour recueillir avis et idées des habitants de la commune. Le 18 janvier, il a été précisé, par voie d'affichage, qu'une salle communale pouvait être prêtée à toute personne désireuse d'organiser un débat. En parallèle, ce sont les 4 fiches d'expression citoyenne proposées par le gouvernement qui ont été mises à disposition pour compléter ce dispositif. Comme prévu, l'intégralité des avis recueillis en mairie, sur les divers supports, a été transmise à une cellule dédiée, à Paris. ■



© Pixabay

Pétition pour le maintien de la halte TER de Saint-Martin-du-Vivier

La pétition pour le maintien de la halte TER de Saint-Martin-du-Vivier a récolté 896 signatures sur la pétition papier et 295 sur la plateforme change.org, soit un total de 1 191. À Roncherolles-sur-le-Vivier, ce sont au total 78 personnes qui sont venues soutenir cette halte du TER durant la semaine pendant laquelle la pétition se tenait en 3 endroits du village : la mairie, la bibliothèque et l'épicerie *Les Ronches*.

Dans le même temps, les maires de Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux avaient adressé un courrier à Hervé Morin, afin de suspendre cette décision. En retour, le Président de la Région Normandie a fait savoir que *“la fréquentation actuelle et le potentiel captable de l'arrêt Saint-Martin-du-Vivier ne permettent plus d'avoir une desserte de cette halte ferroviaire”*. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les maires des 3 communes concernées doivent rencontrer le Vice-Président en charge des transports de la Région, Jean-Baptiste Gastinne, le 2 avril. ■

Recensement 2019

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

- **Connaître la population française** : le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... ;

- **Définir les moyens de fonctionnement des communes** :

- de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante ;
- du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil municipal, la détermination du mode de scrutin... ;

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité** : la connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer...

À Roncherolles-sur-le-Vivier, ce sont au total 504 logements qui ont été recensés et 1 199 bulletins individuels récoltés. Pour autant, les chiffres définitifs de la population roncherollaïse ne seront connus que le 1^{er} janvier 2020. ■



© INSEE

Dossier

Nos services publics, nos élu(e)s

Ce dossier présente de façon synthétique, sous forme de "fiches techniques" les différents échelons d'intervention des services publics. Il permet de comprendre comment les citoyens sont représentés au sein des quatre échelons administratifs français et dans l'Union Européenne. Chaque élection s'organise de façon différente avec l'obligation inscrite dans la loi pour les candidats de respecter la parité femme/homme. Dans le contexte actuel et avec l'échéance électorale du 26 mai prochain pour les Européennes, il nous a semblé important de rappeler les différentes compétences de nos institutions, par échelon.



© dmapi.com



© UE

* Au moment de la rédaction de ces lignes, la sortie du Royaume-Uni de l'Union est prévue pour le 29 mars.

L'UNION EUROPÉENNE

Mode de scrutin

Les député(e)s européen(ne)s sont élu(e)s dans chaque pays selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres). Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Durée du mandat : 5 ans.

Nombre de député(e)s : 751.

(1 député pour environ 530 000 habitants)

Nombre de député(e)s européen(ne)s français(es) : 74.

79 à compter des prochaines élections du 26 mai 2019.

Le Parlement européen participe à l'adoption des actes juridiques européens aux côtés du conseil des ministres des États membres. L'action de la Commission européenne est contrôlée par le Parlement.

L'Union Européenne est un partenariat économique et politique réunissant 27 pays* qui restent des États de droit. Par conséquent, les traités et directives européens doivent être approuvés par les membres.

Principales compétences :

- Économique (règles de concurrence intracommunautaires, commerce extracommunautaire, accords internationaux) ;
- Monétaire pour les pays de la zone Euro ;
- Douanière (libre circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur de l'U.E. : Accords dits de Schengen) ;
- Développement durable.

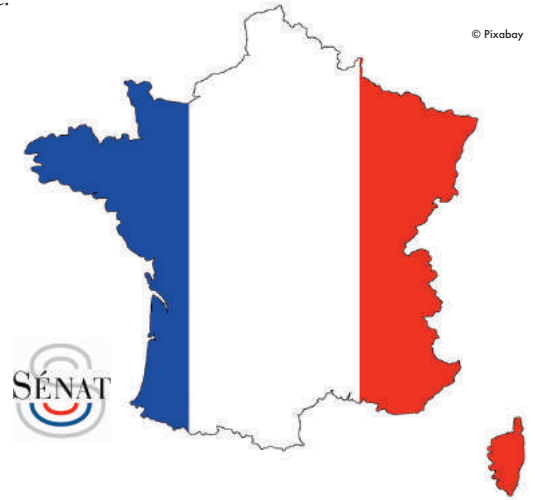
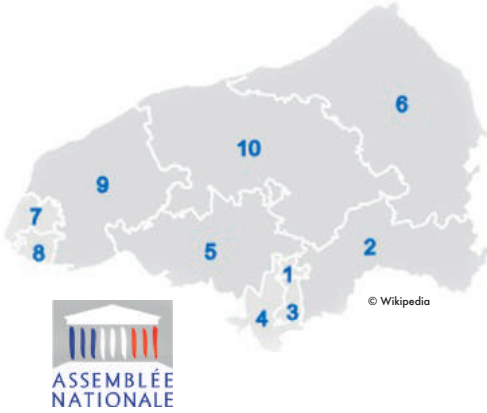
L'échelon national

La France est dirigée par le Président de la République et par le gouvernement ; c'est le pouvoir exécutif.

À leurs côtés, deux assemblées représentent les citoyens français :

- l'Assemblée nationale,
- le Sénat.

Elles forment le Parlement de la Cinquième République française.



L'Assemblée nationale (577 députés)

Mode de scrutin

Suffrage universel direct avec un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Durée du mandat : 5 ans.

Date des dernières élections : juin 2017.

1 député(e) pour environ 105 000 habitants.

La Seine-Maritime comporte 10 circonscriptions.

Notre commune fait partie de la 2ème circonscription qui regroupe les cantons :

- Argueil ;
- Bihorel ;
- Bois-Guillaume ;
- Boos ;
- Buchy ;
- Darnétal ;
- Gournay-en-Bray.

Notre députée : Annie Vidal.

Principales compétences :

- Le pouvoir législatif ; elle vote avec le Sénat les lois proposées par le gouvernement ou les membres du Parlement. En cas de désaccord c'est le vote des députés de l'Assemblée nationale qui s'impose ;
- Contrôler l'action du gouvernement ; ses moyens d'actions les plus connus sont "le vote de confiance", la motion de censure et l'installation de commissions d'enquête.

Le Sénat

Mode de scrutin

348 sénateurs élus au suffrage universel indirect représentant les collectivités territoriales.

Les grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, délégués des communes) votent pour cette élection. Ils sont environ 150 000 en France.

Assemblée renouvelée par moitié tous les 3 ans.

Durée du mandat : 6 ans.

Date des dernières élections : septembre 2017 et septembre 2014.

Roncherolles-sur-le-Vivier est représentée dans cette élection par trois délégués du Conseil municipal.

La Seine-Maritime compte 6 sénateurs représentant le département (soit environ 1 sénateur pour 200 000 habitants).

Nos sénateurs :

- Didier Marie ;
- Nelly Tocqueville ;
- Thierry Foucaud ;
- Agnès Canayer ;
- Catherine Morin-Desailly ;
- Charles Revet.

Principales compétences :

Les mêmes que celles de l'Assemblée nationale.



La Région (18 régions en France, dont 13 en métropole)

Mode de scrutin

Scrutin proportionnel à 2 tours.

Un quart des sièges du conseil régional est attribué à l'issue du deuxième tour à la liste arrivée en tête. Le reste des sièges est ensuite attribué selon les suffrages obtenus aux listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Date des dernières élections : décembre 2015.

Durée du mandat : 6 ans.

Président : Hervé Morin.

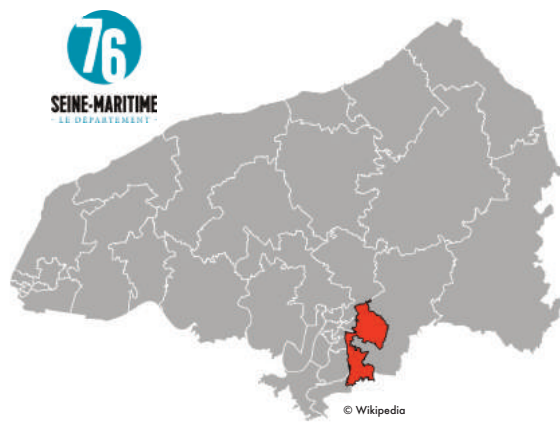
Nombre d'élus : 102 pour 3,330 millions

(1 élu pour 32 650 habitants).

37 élu(e)s de 6 orientations politiques différentes représentent le département de la Seine-Maritime dans l'Assemblée régionale.

Principales compétences :

- Organisation et financement des actions de formation professionnelle pour les jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ;
- Intervention pour le développement économique régional (aides aux entreprises en développement, en difficulté ou nouvellement créées) ;
- Financement de la construction et du fonctionnement des lycées agricoles et généraux (hors personnels enseignants) ;
- Organisation des transports publics de personnes (ferroviaires et routiers) et gestion des voies navigables ;
- Gestion des grands équipements : ports maritimes, aérodromes... ;
- Gestion des espaces naturels et parcs régionaux.



Le Département (101 départements dont 5 outre mer)

Mode de scrutin

Scrutin binominal paritaire à 2 tours.

Date des dernières élections : mars 2015.

Durée du mandat : 6 ans.

Président : Pascal Martin.

Nombre d'élus : 70 pour 1,260 million

(1 élu pour 18 000 habitants)

2 élus nous représentent dans le canton de Darnétal (15 communes pour 37 000 habitants) :

- Marylène Follet ;
- Jacques-Antoine Philippe.

Principales compétences :

- Financement de la construction et du fonctionnement des collèges (hors personnels enseignants) ;
- Gestion des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et prévention de la délinquance ;

SOLIDARITÉ ET AIDES SOCIALES :

- Aides aux personnes âgées (APA) ;
- Aides sociales à l'enfance (ASE : ex DDASS) et aux familles ;
- Gestion des prestations de compensation des handicaps ;
- Gestion du revenu de solidarité active (RSA) et des actions d'insertion sociale et professionnelle ;
- Contribution au financement du logement et gestion du fonds de solidarité pour le logement.

Ce dernier bloc est le plus important pour l'action départementale, avec de nombreuses actions : protection maternelle et infantile (PMI), actions de lutte contre la pauvreté et la marginalisation, prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ou le financement des organismes accompagnant les personnes sous tutelle.



Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

La commune

Mode de scrutin

Liste à 2 tours. La moitié des sièges du Conseil municipal est attribuée à l'issue du deuxième tour à la liste arrivée en tête. Le reste des sièges est ensuite réparti selon les suffrages obtenus par les différentes listes.

Le Conseil municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier est composé de 15 membres issus de deux listes différentes. Le Maire de la commune est élu par les conseillers municipaux lors du premier Conseil municipal suivant les élections. Les adjoints forment une liste et sont élus par les membres du conseil.

Date des dernières élections : mars 2014.

Durée du mandat : 6 ans.

Maire : Sylvaine Santo.

Principales compétences (d'autres ont été déléguées à la Métropole Rouen Normandie) :

- Le maire, par délégation de l'État, est officier de police judiciaire. À ce titre, il est responsable de la sécurité publique sur le territoire communal ;
- Financement de la construction et du fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire (l'ensemble des personnels est salarié de la commune à l'exception des enseignants) ;
- Gestion et organisation des activités périscolaires et de la restauration scolaire ;
- Délivrance des permis de construire et autorisations sur avis de la Métropole ;
- Gestion des équipements sportifs et de loisirs (bibliothèque, Pépinière, Grange, terrains de sport et de jeux...) ;
- Action sociale et solidaire par l'intermédiaire d'une commission municipale impliquant des élus et des habitants ;
- Soutien aux associations implantées sur le territoire communal et utilisant les espaces publics et les bâtiments municipaux.

En tant qu'officier d'état civil, le maire assure la gestion de l'état civil (mariage, PACS, naissances et décès) et du cimetière municipal.

Comment participer à la vie du village ?

- Assister au Conseil municipal ;
- Participer à des commissions extra municipales (exemple : communication) ;
- Venir aux réunions publiques et s'impliquer dans les groupes de travail organisés par les élu(e)s (exemple récent : le Bois Breton) ;
- S'impliquer dans la vie associative ;
- Etc.



© Wikipedia modifié

La Métropole Rouen Normandie

C'est quoi ?

C'est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ; elle existe car les maires des communes qui la composent ont décidé sa création.

Elle compte 71 municipalités pour une population de 490 000 habitants, et exerce les compétences qui lui ont été déléguées par les communes membres.

Conseil communautaire : 156 représentants.

Une métropole pour quoi ?

La Métropole a été créée pour faciliter la gestion de services publics dont la mutualisation permet d'en améliorer la qualité et de faire des économies.

Quelle place pour notre commune dans la Métropole ?

Le maire représente notre commune au Conseil communautaire. Les services de la métropole agissent sur le territoire communal en collaboration avec le conseil municipal et les employés communaux.

Principales compétences :

- Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets verts ;
- Gestion du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et instruction des demandes de permis de construire ;
- Création, aménagement et entretien de voirie (dont éclairage public) : gestion des routes, signalisation ;
- Gestion des transports urbains (Filo'R, métro, TEOR) et scolaires (collèges et lycées) ;
- Gestion de l'eau : assainissement, distribution d'eau potable et gestion des eaux pluviales (exemple : bassins de rétention) ;
- Développement économique, création de zones d'activités, aides aux entreprises en difficulté, en développement et nouvellement créées ;
- Gestion des équipements culturels socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain (ex : les musées dont l'accès est gratuit pour les collections permanentes). ■



© Moutontond - Olivier Cousson

Un agneau dans le jardin pour le printemps ?

Vous les avez peut-être aperçus au-dessus de la mare du Bois Breton ou autour des ateliers techniques municipaux : les petits moutons de la nouvelle association **Moutontond** en veulent maintenant à vos pelouses !

Les essais de l'an dernier ont permis de s'en assurer : un jardin de 300 m² suffit pour accueillir nos petits moutons et leur faire faire une tonte en douceur. Ça marche aussi pour les terrains plus grands et les espaces à défricher. L'association espère ainsi être rejointe par un maximum de Roncherollais désireux de faire entretenir leur jardin par ces petits ouvriers silencieux et appliqués. Les moutons sont clôturés pour ne pas céder à leur appétit pour les fleurs ou pour la pelouse du voisin. Et ils ne restent que le temps de faire une tonte propre. Après quoi, ils vont chez d'autres adhérents et reviennent quand l'herbe a repoussé. L'hiver, ils sont ensuite regroupés sur une grande pâture en bordure de Roncherolles.

Marie a participé à la création de l'association après avoir fait l'expérience chez elle : *“Ce fut un plaisir de découvrir et accueillir à deux reprises cette petite famille de moutons dans mon jardin. Ils ont bien travaillé et ont apprécié autant l'herbe que les ronces de la haie. Nous avons pris soin de protéger les massifs de fleurs par un filet à moutons amovible. Ma tondense n'a donc pas beaucoup servi et elle restera à la remise encore cette année car je renouvelle cette expérience dès le printemps prochain. J'attends donc avec impatience le retour de ces pensionnaires laineux bien sympathiques.”*

Comment ça marche : **Moutontond** est une association de partage de moutons. Il s'agit de moutons nains ; ils sont chez moi quand j'en ai besoin. Je les regarde pâturer, je les caresse chaque matin ou je les laisse travailler tranquillement. Et je les passe au suivant quand je n'ai plus d'herbe à couper. L'association est aussi un lieu d'échanges sur les techniques pour que chacun devienne peu à peu un vrai berger urbain.

Contact : Olivier Cousson – 06 86 78 89 13 ou contact@moutontond.fr

Nota : le nombre de moutons n'étant pas extensible, les inscriptions se passent dès maintenant.



© Moutontond - Olivier Cousson

Créée cet automne, l'association roncherollaise MOUTONTOND compte déjà des adhérents jusqu'à St-Léger-du-Bourg-Denis ! Et espère bien voir les jardins de Roncherolles se peupler de moutons au printemps...

Le Réveil Roncherollais

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 6 décembre, le Réveil Roncherollais s'est structuré en deux entités : le "Réveil Roncherollais - Théâtre et couture" et le "Réveil Roncherollais - Arts du cirque". Claire Baumgarten, vice-présidente du Réveil Roncherollais, prend la présidence de la section "Arts du cirque" avec l'aide d'Élise Delaunay, trésorière, et de nombreux parents de jeunes Roncherollais. En effet, les parents dont les enfants pratiquent les arts du cirque ont ainsi montré leur volonté de développer sur la commune les activités pour les jeunes et leur souhait de coopération avec d'autres structures.

Contact : Monique Lascroux au 02 35 59 08 15

Le Réveil Roncherollais - Section Arts du cirque

DES ACTIVITES POUR MES ENFANTS DANS MON VILLAGE !

Avoir des activités pour mes enfants dans mon village, ça a bien des avantages :

- Je m'épargne des allers-retours entre Roncherolles et les communes avoisinantes ;
 - J'économise en carburant, et en temps ! ;
 - J'ai le bonheur d'emmener les enfants à pied ou à vélo quand la météo le permet ;
 - Je peux m'organiser avec d'autres parents du village (mes voisins par exemple) pour emmener et/ou ramener mes enfants.
- Heureusement, à Roncherolles-sur-le-Vivier, nous avons la chance d'avoir des associations actives et motivées, qui nous proposent chaque année des activités pour nos enfants !

Si motivées qu'elles souhaiteraient encore longtemps nous proposer leurs cours, et même diversifier leur offre. Seulement pour ça, elles ont besoin de nous.

Il y a quelques années, en effet, nos enfants pouvaient choisir entre football, tennis de table, badminton, tennis, danse, théâtre, arts du cirque, couture, et j'en oublie sûrement... De quoi occuper joyeusement tous les mercredis et samedis des petits Roncherollais !

Aujourd'hui en 2019, force est de constater qu'il ne reste plus que 2 activités qui perdurent : le tennis, et les arts du cirque. Et le tableau pourrait encore s'assombrir...

Et si nous, parents, aidés de la municipalité, nous faisons en sorte de garder un maximum d'activités pour nos enfants dans notre village ? Pour cela, rien de plus simple : **venez !**

Venez découvrir une activité avec votre enfant et voyez tout ce que cela peut lui apporter !

Les mercredis 5 et 12 juin, le Réveil Roncherollais, conjointement avec l'ASRV Badminton vous proposent 2 journées portes ouvertes spécial parents/enfants à la salle La Pépinière, en présence des moniteurs ; pour y découvrir les arts du cirque et le badminton section enfants.

2 après-midis d'animations gratuites et festives pour s'amuser en famille et... créer des vocations ?

Sachez que plus il y a d'enfants et de parents intéressés par une activité, plus elle est sûre de perdurer. Et plus il y a d'inscrits, plus le prix de l'adhésion peut baisser ! Tout le monde y gagne.

Si, comme moi, vous voulez qu'en 2019 il y ait des activités pour votre enfant à Roncherolles, **envoyez un email à l'adresse suivante et réservez un des après-midis des 5 ou 12 juin 2019** : reveilroncherollais@hotmail.com

NB : pour l'année 2019-2020 grâce à vous, l'association Le Réveil Roncherollais pourrait mettre en place des cours enfants "Arts du cirque" et théâtre. L'ASRV Badminton pourrait quant à elle vous proposer une section enfants et/ou ados.

Tout cela dépend du nombre de demandes formulées par nous, les parents.

Contact : Claire Baumgarten au 07 60 87 26 88



Le Réveil Roncherollais - Section Théâtre et couture

Si vous avez apprécié le spectacle pour enfants offert par le Réveil en janvier dernier au profit du téléthon, n'hésitez pas à venir voir une nouvelle pièce proposée par ce même groupe.

Ce sera *Le salon d'été*, une **joyeuse comédie** qui met en scène trois quartettes vocaux...

Le samedi 4 mai 2019, à 17h30 à La Pépinière.

Nous partagerons l'apéritif à l'issue du spectacle.

Entrée libre au chapeau

Contact : Monique Lascroux au 02 35 59 08 15

ASRV Tennis

C'est avec fierté que l'ASRV tennis accueille cette année 9 licenciés de plus et a pu créer un cours féminin encadré par notre professeur Emmanuel Badouet, qui continue également de faire progresser nos jeunes. Nous avons d'ailleurs pu constater leurs performances lors du tournoi des enfants le 2 mars (voir photo), et nous attendons au mois de juin celui de fin d'année.

Le club a mis en place un service de réservation en ligne des 2 courts (intérieur et extérieur) via le site de la FFT pour chaque licencié dont la procédure a été transmise par mail. La procédure est très simple et permet une réservation rapide des courts. N'hésitez pas à vous rapprocher de F. Duhaze en cas de difficultés.

L'ASRV Tennis.

Contact : Frédéric Duhaze au 06 47 98 01 90



© ASRV Tennis



COMITÉ des FÊTES et de L'ANIMATION

Téléthon

1 378,50 € ont été reversés cette année au Téléthon. Merci à tous les participants et associations d'avoir contribué au succès de cette opération.

Ensemble à l'église

La chorale *Ensemble* de Saint-Saëns a séduit le public de Roncherolles venu nombreux le 25 janvier dernier.

Cet ensemble a proposé un programme contemporain sous la direction de Céline et Philippe et l'ambiance fut chaleureuse et conviviale.

Contact : Denise Lainé au 02 76 01 43 19



© CFA

JOG'NATURE

Une très belle réussite pour cette 16^{ème} édition, sportive, solidaire, éco-responsable et très conviviale ! 500 coureurs et marcheurs ont pris le départ de la Ronce, place Georges Lormier. Pour sa 1^{ère} édition, le trail de 24 km a remporté un franc succès avec plus de 100 inscrits. Les participants ont manifesté leur grande satisfaction quant à l'organisation, la sympathie des bénévoles et le riz au lait au ravitaillement final. Chacun s'est vu remettre une bouteille de jus de pomme de la Bergerie du Vivier.

Nous renouvelons nos remerciements à toutes celles et ceux qui ont permis que cette manifestation soit une réussite, plus particulièrement nos 60 bénévoles, nos partenaires, les services de la mairie sans qui rien ne serait possible.

Cette année, la Ronce s'est inscrit dans une démarche éco-responsable avec une meilleure maîtrise des déchets.

Une manifestation solidaire en partenariat avec l'association Agroécologie France Sénégal (AFS), qui permet à des villageois sénégalais de retrouver une autosuffisance alimentaire.

L'équipe Jog'nature, organisatrice de la Ronce

Contact : Catherine Leduc au 06 83 44 59 25

État civil

Une pensée pour...

José Vich, le 2 janvier.

Bienvenue à...

Mila Courselle, née le 15 décembre à Mont-Saint-Aignan.

Nathanaël Matelon, né le 18 janvier à Rouen.

Le saviez-vous ?

Jardins disponibles

Vous recherchez un jardin ? Deux parcelles sont déjà disponibles ! Pour informations, contactez la mairie au 02 35 59 09 59.

Changement de perception

Depuis le 1^{er} janvier, c'est désormais de la perception du Mesnil-Esnard dont nous dépendons. Ainsi, pour tout besoin, voici les coordonnées :

Trésorerie du Mesnil-Esnard
36 rue de la République
76240 Mesnil-Esnard
02 35 80 46 01

Horaires de tonte et bruits

Les horaires pour les activités bruyantes, travaux de bricolage ou de jardinage dans la commune sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30
et de 14h30 à 20h ;
- les samedis de 9h à 12h
et de 15h à 19h.

En dehors de ces horaires, toute activité bruyante est interdite, ainsi que les dimanches et les jours fériés.

Distributeurs de sacs de déjections canines

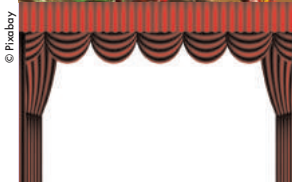
Pour des mesures d'hygiène et de propreté, 3 distributeurs de sacs sont installés sur la commune :

- chemin des murets ;
- au parc du centre bourg ;
- derrière les logements collectifs.

Métropole Rouen Normandie

En cas de signalement à faire sur les compétences métropolitaines (page 16), (ex : panne de lampadaire, présence de nids de poule, avaloirs bouchés, arbres ou panneaux tombés sur la voie publique...), 2 possibilités s'offrent à vous :

- contacter directement la Métropole au : 0800 021 021 (prix non surtaxé, tarif local) ;
- contacter la mairie (qui relaira à la Métropole Rouen Normandie).



Samedi 13 avril

Chasse aux oeufs pour les enfants de 3 à 11 ans, organisée par le CFA. Inscription obligatoire.

Dimanche 28 avril

Foire à tout organisée par le CFA à La Pépinière de 8h à 17h.

Samedi 4 mai

Spectacle de théâtre tout public, *Salon d'été*, organisé par le Réveil Roncherollais. Entrée libre au chapeau.

Mercredi 8 mai

Commémoration du 8 mai 1945, victoire des alliés sur l'Allemagne nazie.

Dimanche 26 mai

Élections européennes.
Votes de 8h à 18h.

Samedi 1er juin

Spectacle de cirque du Réveil roncherollais.

Lundi 17 et mardi 18 juin

Distribution annuelle des sacs de collecte. Place Georges Lormier de 14h à 19h.

Mardi 18 juin

Prix des Émouquets. Vote du livre préféré des enfants parmi une sélection. À 18h à la bibliothèque.

Samedi 29 juin

Festiv'Halle. Fête du village ayant pour thème cette année : les musiques du monde.